



Conseil de  
Développement du  
Pays du Val d'Adour  
Commission Petite  
Enfance



Pyrène Petite  
Enfance

# ETAT DES LIEUX DE LA PETITE ENFANCE DANS LE PAYS DU VAL D'ADOUR



ADEPFO MIDI PYRENEES



Dominique Barbes INGENIRIE

## LA PETITE ENFANCE DANS LE PAYS DU VAL D'ADOUR

La commission Petite Enfance ne pouvant se satisfaire de la perception émise p 29 du Diagnostic Territorial des services publics propose un regard plus précis sur la globalité du territoire.

Cet état des lieux rapide a été réalisé dans le cadre de la formation développement ADEPFO, avec l'implication de Pyrène Petite Enfance (mise à disposition d'un agent de développement ayant pour mission de finaliser le document – financement Leader +).

Notre groupe émet le vœux que ce document de travail soit la base d'une étude plus fine permettant de recenser plus précisément

- l'offre de garde (nombre de places et leur répartition géographique)
- les demandes des familles (en particulier les demandes non satisfaites et les difficultés)
- les points forts et les points faibles du territoire repérés par les professionnels
- les projets associatifs ou privés

en coordination avec les institutions en terme de perspective à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

### Contenu du dossier

- ❖ Carte de localisation de l'existant en matière de petite enfance dans le pays du val d'Adour
- ❖ Carte de contractualisation CAF et collectivités territoriales
- ❖ Carte de besoins de la petite enfance repérés par les professionnels et les institutionnels dans le Pays du Val d'Adour
- ❖ Fiches d'identité des structures présentes dans le Pays
  - ✓ Association des assistantes maternelles du Val d'Adour
  - ✓ Crèche des Petits Loups - Vic en Bigorre
  - ✓ Le Jardin à Malices - Riscle
  - ✓ Les Petitous – Villecomtal
- ❖ Glossaire des différents modes d'accueil de la petite enfance

**Pays de Val d'Adour  
Groupe de travail ADEPFO – Commission Petite Enfance**

**PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE**

**Jean RODRIGUEZ**  
Education Nationale  
RASED

**Nadine Lebel**  
Puéricultrice  
PMI 65

**Françoise IBOS**  
CMP de Vic en Bigorre

**Cécile SOURBETS**  
CMP de Vic en Bigorre

**Ginette DEFFES**  
Responsable Petite  
enfance  
Vic en Bigorre

**Odile PENEAU**  
Pyrène Petite Enfance

**Carmen BORREL**  
Directrice crèche de Petits  
loups  
Vic en Bigorre

**Lucienne BROQUA**  
Assistante maternelle  
Vic en Bigorre

**Eliette  
DUBERTRAND**  
Assistante maternelle  
Maubourguet

**Catherine CANIAPIN**  
Assistante maternelle  
Vic en Bigorre

**Françoise  
MOUSQUES**  
Travailleuse familiale  
ADMR 64

**Brigitte  
PANMALEUX**  
Travailleuse familiale

**ELUS**

**Danielle DAUGREILH**  
Adjointe  
Mairie de Vic en Bigorre

**Cathy COURREGES**  
Conseillère municipale  
de Garlin

**ASSISTANCE TECHNIQUE**

**Natacha ESCAFFRE**  
Pyrène Petite Enfance

**Dominique BARBES**  
ADEPFO – Formation  
Développement

**Stéphane CHALAN**  
Cartographie  
Semadour

## La localisation de l'existant en matière de petite enfance en Val d'Adour :

Cette carte met en relief la répartition des assistantes maternelles et des initiatives Petite Enfance. Il existe :

- ↳ une seule crèche sur le territoire (Vic) et une halte garderie itinérante (Riscle)
- ↳ une halte garderie sur Marciac 1 jour par semaine (Projet d'extension sur Plaisance)
- ↳ un relais d'assistantes maternelles à Garlin associé à une ludothèque une fois par mois
- ↳ une initiative associative à Lembeye basée surtout sur des échanges et vente de mobilier et vêtements d'enfants...
- ↳ un groupe d'assistantes maternelles à Villecomtal, qui a obtenu le soutien de la communauté des communes des Hautes Vallées de Gascogne, par la prise en charge d'un lieu de rencontre parents- enfants – assistantes maternelles...
- ↳ une très jeune association d'assistantes maternelles sur Vic souhaitant se développer à l'échelle du Pays ...
- ↳ des initiatives associatives à Vic, Massages pour les bébés, Baby sitting....



Cette carte ne donne pas une idée de la capacité d'accueil, les assistantes maternelles ayant un agrément pour 1 à 3 enfants et certaines n'ont pas d'enfants.



Il ne faut pas forcément raisonner en terme d'emploi car le métier d'assistante maternelle est très précaire : le salaire varie de 0 € à ¾ de SMIC pour 3 enfants (salaire indicatif ¼ du SMIC horaire et 3 agréments au maximum) . Ce type d'emploi n'est pas aidé par les collectivités (aide directe de la CAF aux parents).



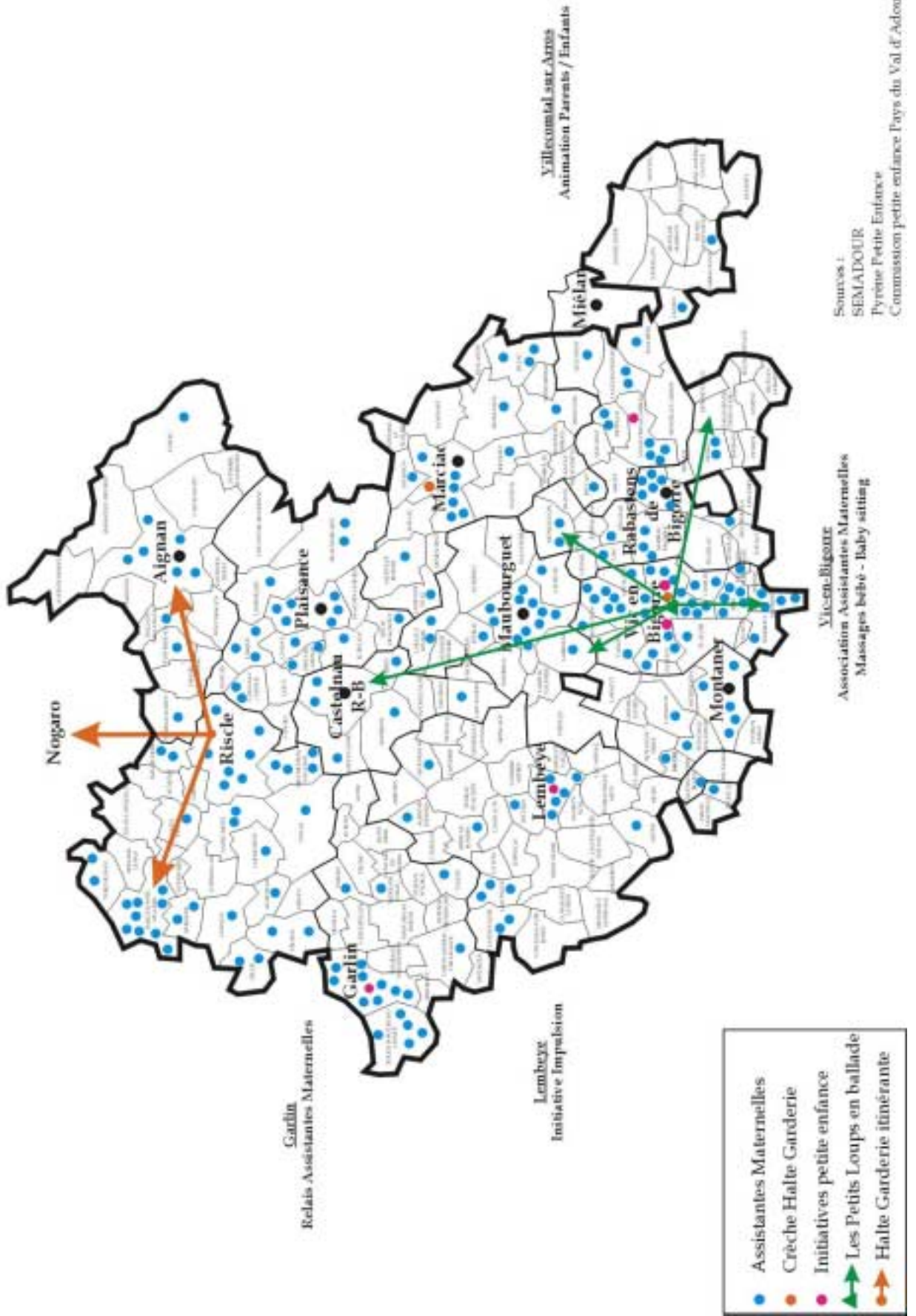
On peut remarquer que les assistantes maternelles sont regroupées dans ( ou autour) des communes

- situées sur les voies de communications
- à proximité des pôles d'emploi
- et dans des communes développant d'autres dispositifs Petite Enfance – Riscle, Aignan, Barcelonne – Vic – Villecomtal et Rabastens - Marciac et Plaisance – Garlin ...



On peut observer des zones blanches autour d'Aignan, de Lembeye, ou en Hautes Vallées de Gascogne ( 2 assistantes maternelles pour 10 communes au-delà de Miélan

# Localisation de l'existant en matière de petite enfance dans le Pays du Val d'Adour



## Contractualisation CAF et collectivités territoriales :

Pour mémoire et très rapidement, un contrat Enfance ou temps libre est signé entre la CAF et une collectivité (communes - communauté des communes - autre collectivité...) à partir d'un état des lieux. La collectivité dépense x € et se fixe pour objectif de dépenser y € au bout de 3 ans. Au vu des évaluations annuelles, la CAF attribue une subvention d'environ 50 % des dépenses pour les enfants relevant du régime général (soit 40% des dépenses totales). Contrat Enfance pour les moins de 6 ans et Temps Libre pour les plus de 6 ans.

Il existe sur le département 64, des contrats Educatifs Temps Libres qui matérialisent une alliance entre CAF et Direction de la Jeunesse et des Sports pour faciliter montage et suivi des dossiers (en négociation actuellement sur notre zone).

Il existe sur ce territoire :

- ↳ des contrats Enfance et Temps Libre sur
  - les 3 communautés de communes du Gers qui ont la compétence PE
  - Vic en Bigorre et la Communauté de Communes des Castels en Hautes Pyrénées

- ↳ des contrats Enfance sur
  - les communes de Rabastens, Maubourguet, Soublecause, et Caixon-Larreule- Nouilhan (65)
  - La commune de Garlin, et pour le relais d'Assistantes maternelles, le canton de Garlin (64)

- ↳ Des contrats Temps Libre sur le Sivos de Vidouze, et Artagnan



Nous observons une répartition très inégale des dispositifs sur le territoire

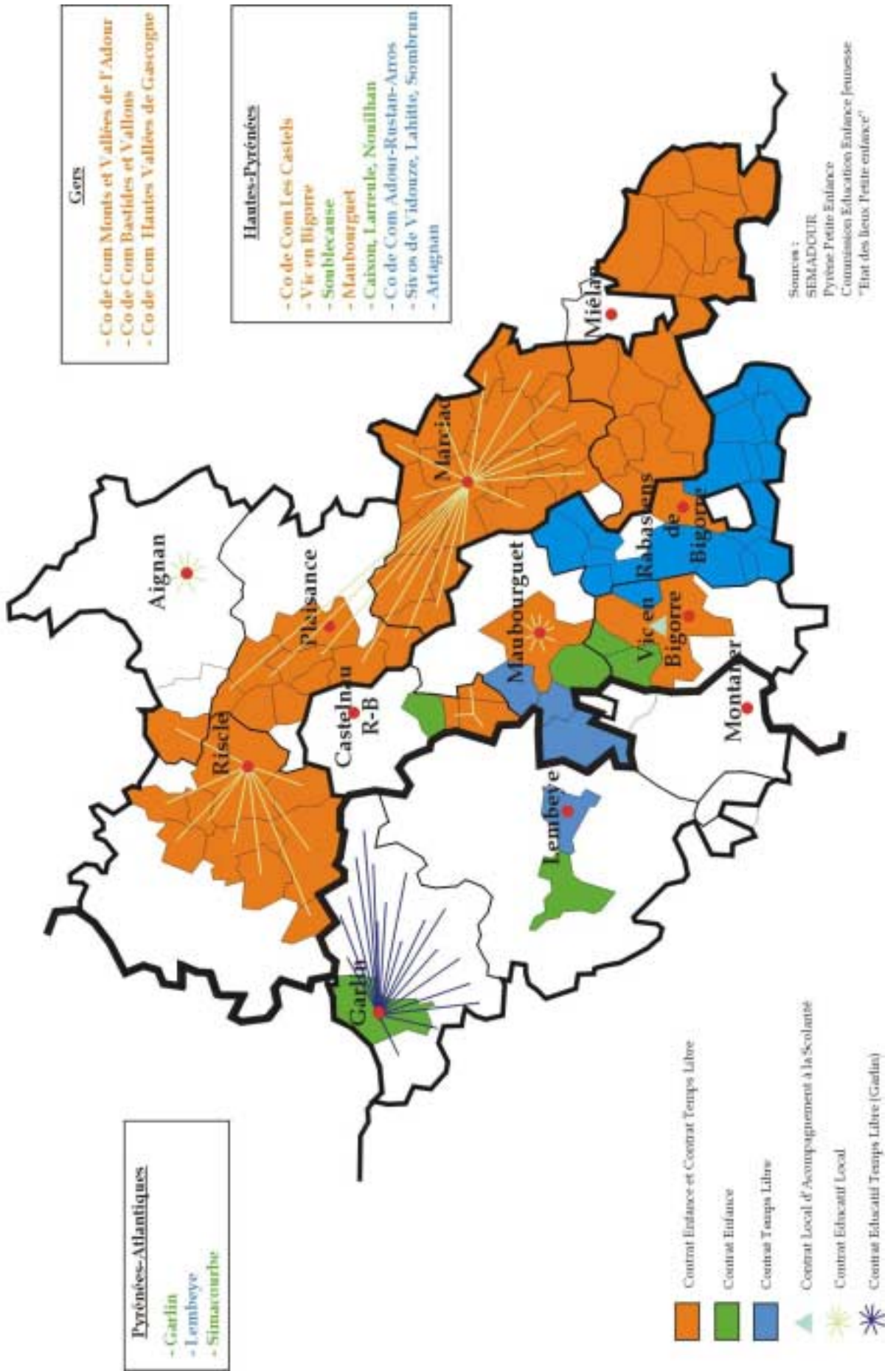


Dispositifs peu développés dans le 64 : Lembeye - Simacourbe – Garlin, dans le 65, ils concernent des communes ou de petites communautés ou associations de communes.



On peut souligner que les communautés de communes du Gers impulsent une dynamique en matière d'enfance et jeunesse

Contractualisation CAF et Colectivités Territoriales





## **Besoins de la Petite Enfance repérés par les professionnels dans le Pays du Val d'Adour :**

Les services PMI et services sociaux CAF ont répondu à nos sollicitations. Il faut noter l'implication de la MSA en matière de développement des services Petite Enfance dans le Gers.

Cette carte révèle des pistes de travail à explorer :

- ↳ A Barcelonne du Gers, il n'y a pas de consultation de PMI faute de locaux
- ↳ A Montaner, le même besoin de consultation PMI est exprimé
- ↳ Le canton d'Aignan manque d'assistantes maternelles comme les 3 cantons du 64 (Lembeye, Garlin et Montaner) pour répondre à la demande et assurer une bonne répartition en milieu rural.
- ↳ Garlin pourrait être le siège d'une Maison de la Petite Enfance, permettant la coordination des différentes initiatives.
- ↳ Même vœu pour Marciac
- ↳ Même besoin de coordination exprimé sur les zones de Lembeye et Montaner



Cette carte n'exprime pas les difficultés des familles, ni leur résignation à adopter un mode de garde par défaut. Que dire des parents qui sont dans des zones blanches.



L' « organisation » ou la « coordination » des initiatives devrait pouvoir stimuler des vocations d'assistantes maternelles, si elles se sentent moins isolées et mieux reconnues comme professionnelles de la Petite Enfance.  
Cela devrait permettre d'adapter au milieu rural certains dispositifs et de créer des structures plus probablement viables.

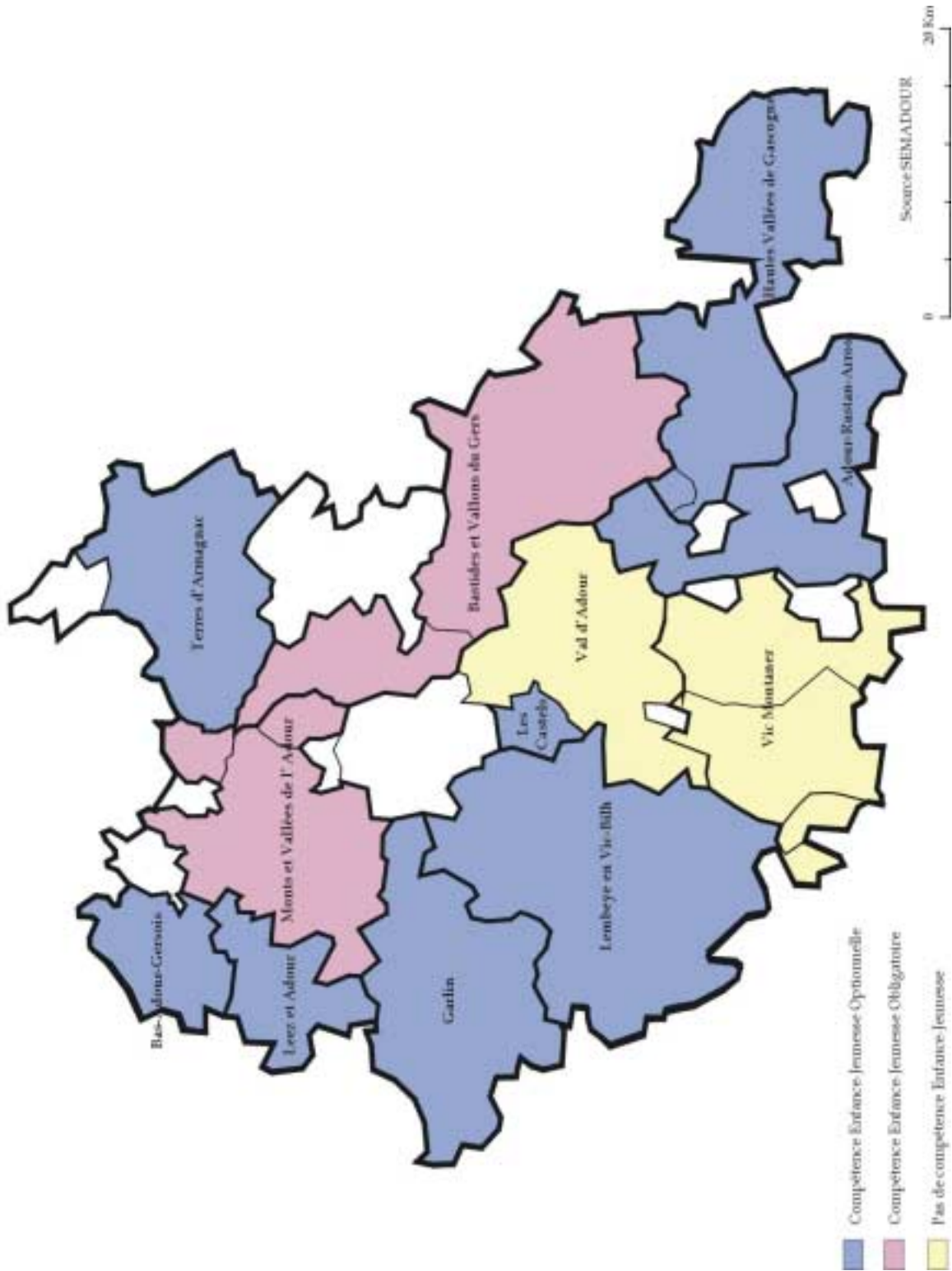
### **Commentaires :**

La nécessité de cet état des lieux est née du constat dans notre groupe d'une connaissance trop parcellaire du territoire.

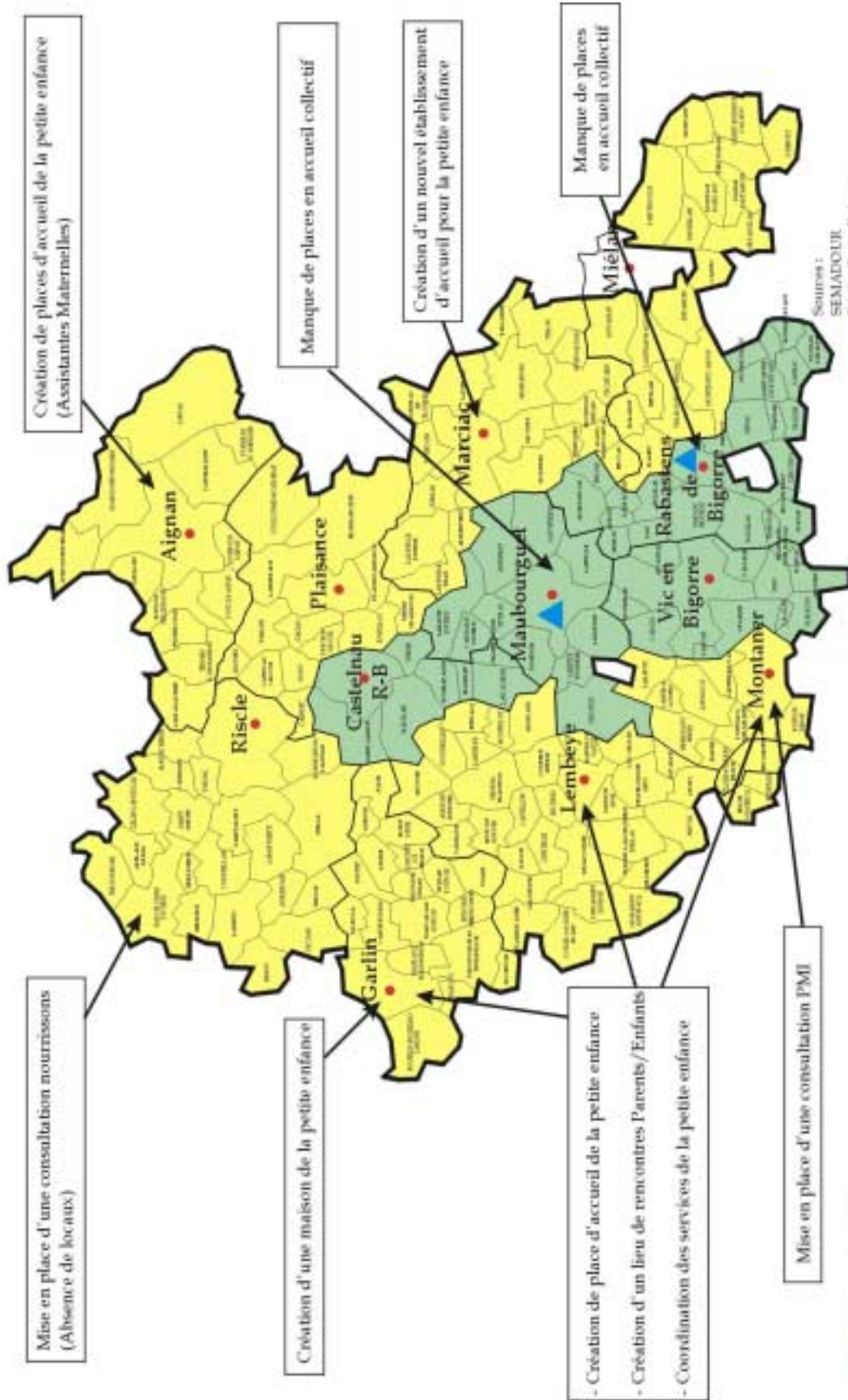
Il nous semblait utile aussi de travailler à partir des expériences locales et en cohérence avec l'existant.

Nous remercions les services sociaux et les institutions qui nous ont aidés à rassembler ces informations

Communautés de Communes du Val d'Adour avec compétence enfance



## Besoins de la petite enfance repérés par les professionnels et les institutionnels dans le Pays du Val d'Adour



▲ Projet petite enfance en cours

<p><b><u>FICHE D'IDENTITE</u></b></p> <p><b>Nom :</b> Association des assistantes maternelles du Val d'Adour</p> <p><b>Adresse :</b> Vic en Bigorre</p> <p><b>Siège social :</b> Mairie de Vic en Bigorre</p> <p><b>Téléphone :</b> 05 62 96 26 29</p> <p><b>Présidente :</b> Lucienne BROQUA</p> <p><b>Financements :</b> adhésions et animations</p> <p><b>Impact territorial :</b> Cantons de Vic en Bigorre, Rabastens, Maubourguet, Castelnau-Rivière-Basse</p>	<p><b><u>HISTORIQUE</u></b></p> <p>2000 : repas de fin d'année 2003 : Participation à la formation développement ADEPFO organisée par le Pays du Val d'Adour, participation à la commission petite enfance du pays du Val d'Adour décembre 2003 : création de l'association janvier 2004 : 21 adhérentes mai 2004 : 24 adhérentes</p>
	<p><b><u>PROJET DE LA STRUCTURE (Missions)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination et information entre assistantes maternelles et parents</li> <li>- Assistance technique aux adhérents</li> <li>- Organisation et coordination des dépannages occasionnels</li> <li>- Valorisation de notre démarche éducative et complémentarité avec d'autres services</li> <li>- Participation croisée entre associations</li> </ul> <p>Soirée formation-débat</p>

**FINANCEMENTS (en pourcentage)**

<p><b><u>Dépenses :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription au journal officiel et frais de création</li> <li>- communication pour la soirée débat du 4 juin 2004</li> </ul>	<p><b><u>Recettes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésions : 50 %</li> <li>- vide grenier / animations : 50 %</li> </ul>
---	--

**POINTS FORTS**

**POINTS FAIBLES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- volonté du bureau à faire évoluer la structure</li> <li>- faire des activités pour se faire connaître</li> <li>- dynamisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- manque de disponibilité d'une partie des adhérentes</li> <li>- manque de locaux</li> <li>- manque de participation et d'adhésion des parents (indisponibilité)</li> </ul>
--	--

**PROJET D'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'extension de l'association sur le Pays du Val d'Adour</li> <li>- Prévision d'un lieu de rencontre et jeux pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents (petite structure pour remplacement des assistantes maternelles : horaires tardifs, samedi, en dehors des heures de crèches, assistantes maternelles et centres de loisirs)</li> </ul>
---

## ACCUEIL DES ENFANTS

### CRECHE HALTE-GARDERIE LES PETITS LOUPS

#### FICHE D'IDENTITE

Association loi 1901, gestion administrative

**Porteur du projet : Les petits loups**  
65500 VIC en BIGORRE

**Description de l'action :** accueil collectif des enfants de 2mois à trois ans

#### Encadrement de l'action :

Directrice infirmière, éducatrice jeunes enfants, auxiliaires puéricultrices, animatrices (CAP petite enfance, cuisinière, agent d'entretien)

**Financement :** Prestations CAF et MSA, parents, contrat enfance avec la municipalité.

**Impact territorial :** 50 % des enfants habitent Vic, 50 % des enfants habitent dans un rayon de 15 km.

SEULE CRECHE DU PAYS DU VAL D'ADOUR

#### PROJET de L'ACTION

#### MISSION

- accueil collectif des enfants de 2mois à trois ans en halte garderie ( places) et en crèche ( )

#### HISTORIQUE ou petite histoire

Issue d'une volonté des parents et de professionnels, ce projet a été soutenu dès le départ par l'équipe municipale de Vic. A cette occasion, un contrat enfance a été établi engageant la CAF et la municipalité.

Après plusieurs déménagements dans différents locaux, l'installation actuelle s'est faite dans les locaux de l'hôpital dans le cadre du projet SEPIA (Secteur Expérimental d'Innovation pour Personnes Agées), la crèche ayant ses locaux propres à proximité de l'accueil des personnes âgées.

#### FINANCEMENTS

##### Dépenses

- Achat : 6,89 %
- Services : 3,25 %
- Personnel : 87 %
- Emprunt : 2,8 %

##### Recettes :

- CAF : 26,61 %
- Parents : 40 %
- MSA : 3,13 %
- Mairie de Vic : 5,12 %
- Mairie de Maubourguet : 0,7 %
- Leader + : 1,41 %
- Emploi jeune : 6,6 %
- CEC : 8,36 %
- Formations : 0,47 %

#### POINTS FORTS

Fréquentation importante, mobilisation et engagement du bureau, soutien de la municipalité, inscription dans un réseau de travail de la petite enfance, adhésion à un collectif de crèches.

#### POINTS FAIBLES

Fin des aides aux emplois, manque de soutien des communes voisines, financements non pérennes.

#### PROJET D'EVOLUTION DE LA STRUCTURE

Maintenir son activité, en développant des liens professionnels avec les autres partenaires : assistantes maternelles, écoles, ...

S'inscrire dans un réseau de la petite enfance sur le Pays du Val d'Adour  
Mettre en place le projet d'accueil itinérant parents / enfants sur le territoire rural.

<p><b><u>FICHE D'IDENTITE</u></b></p> <p><b>Nom :</b> Le Jardin à Malices Association loi 1901</p> <p><b>Adresse :</b> Riscle place des arènes</p> <p><b>Siège social :</b> Hôtel de ville de Riscle</p> <p><b>Téléphone :</b> 05 62 69 99 37</p> <p><b>Présidente :</b></p> <p><b>Agrément :</b> P M I</p> <p><b>Encadrement :</b> 1 responsable éducatrice, jeunes enfants, 1 assistante C A P petite Enfance</p> <p><b>Capacité d'accueil :</b> 10 enfants de 3 mois à 5 ans</p> <p><b>Financements :</b> - Parents - Contrat Enfance : CAF et les communes - Conseil Général - Etat contrat Emploi Jeune</p> <p><b>Impact territorial :</b> exclusivement territoire rural sur les cantons de Riscle , Aignan, Nogaro et Barcelone</p>	<p><b><u>HISTORIQUE</u></b></p> <p>A l'initiative de parents debut de la réflexion en 1997 mise en place du projet 1998 Le souhait des parents est d'avoir une possibilité ponctuelle de garderie et un lieu pour socialiser les enfants et rompre un certain isolement Dès le départ engagement des communes ou communauté de communes, de la caf et mise en place d'un contrat enfance Facilité par le dispositif emploi jeunes les deux emplois ont été possible actuellement un des deux emploi a été perennisé</p> <p><b><u>PROJET DE LA STRUCTURE (Missions)</u></b></p> <p>Accueil de type halte-garderie et sur plusieurs communes afin de faciliter la proximité d'un service pour une population répartie sur des petites communes rurales Développer l'éveil et la socialisation de tout petits Rompre l'isolement et faciliter les rencontres et l'engagement des parents Apporte à plusieurs communes un service qu'une seule ne pouvait assumer</p> <p><b><u>ORGANISATION</u></b></p> <p>L'accueil sur chaque commune précédemment citée est proposé 2 fois par semaine soit le matin soit l'après-midi par les deux salariées Elles utilisent des locaux prêtés par la commune , agréer par la P M I et avec un véhicule appartenant à l'association elles amènent le matériel éducatif pour les enfants et elles aménagent l'espace. Il n'y a pas d'inscription préalable pour les enfants Les horaires d'ouvertures sont de 9h à 12h et de 15h à 18h</p>
--	---

**POINTS FORTS**

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Service de proximité et de qualité assuré par des professionnelles avec du matériel éducatif de qualité</li> <li>✓ Engagement associatif des parents</li> <li>✓ Engagement des élus et C A F contrat Enfance</li> <li>✓ Souplesse de fonctionnement et ajustement à la demande</li> <li>✓ Seule structure de ce type sur le territoire</li> <li>✓ Fréquentation diverses au niveau de la population</li> <li>✓ Touche tous les publics</li> </ul>
--

**POINTS FAIBLES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ fragilité financière du aux emplois aidé</li> <li>✓ implication parfois difficile à tenir pour les parents</li> <li>✓ pas assez repéré sur le territoire par les familles et par les assistantes maternelles</li> </ul>
--

**PROJET D'EVOLUTION DE LA STRUCTURE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pérennisation des emplois et de la structure</li> <li>✓ ouverture en journée continue dispositif de multi accueil</li> </ul>
---

## SOUTIEN A LA PARENTALITE

### ACTION menée par la C A F (service social) et l' A D M R (T I S F)

#### FICHE D'IDENTITE

Action collective C A F 65 – ADMR 65  
D S D 65

Porteur du projet : A D M R 65  
15 rue Forges 65 000 Tarbes  
tel 05 62 36 73 40

Description de l'action : proposition de sorties et d'activités de loisirs pour des familles avec des accompagnants

Encadrement de l'action :  
Assistante Sociale : C A F et D S D  
Travailleuse Familiale T I S F : ADMR

Financement : C. A. F.

Impact territorial : exclusivement territoire rural sur les cantons de Vic, Maubourguet et Rabastens

#### PROJET de L'ACTION

##### MISSION

Aide à la parentalité  
Proposer un moment où les familles peuvent prendre du temps ensemble  
Donner la possibilité aux parents d'être présents auprès de leur enfant et de vivre une expérience positive et valorisante.  
S'ouvrir sur l'extérieur, sortir de chez soi, rencontrer d'autres parents

#### HISTORIQUE ou petite histoire

##### Initiative Nationale des A D M R :

Qui s'est répercutée sur les départements volontaires  
Dans le 65 début de réflexion en 2001 Début des actions en 2002 avec la fréquence d'une fois par mois le mercredi  
- Soutenir la parentalité et rompre l'isolement des familles en milieu rural  
Cette action est ciblée sur le Nord du département et elle doit s'étendre sur l'ensemble du 65

#### ORGANISATION

Cette action est proposée aux familles bénéficiant de l'aide d'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF).  
Elle consiste en une proposition de sortie, d'une activité avec les professionnels connus des familles. (pique-nique, construction de cabanes, promenades).  
Le projet étant de proposer une animation peu onéreuse et de la vie courante pour que les familles puissent la reprendre à leur compte

#### POINTS FORTS

Certains parents refont seuls ces activités  
Ce moment de convivialité, d'échanges entre les personnes permet de créer des réseaux d'entraide entre les adultes mais aussi entre les enfants.  
La mobilisation des familles met aussi en évidence les liens de confiance avec la T I S F.

#### POINTS FAIBLES

Il existe quelques moments de démobilité, il peut y avoir aussi des moments de rupture, mais certaines familles reviennent.

#### EN CONCLUSION

Importance de la permanence de cette action pour donner du temps et de la confiance aux familles afin qu'elles puissent vraiment s'approprier cette action

<p><b><u>FICHE D'IDENTITE</u></b></p> <p><b>Nom</b> : Les petitous</p> <p><b>Adresse et siège social</b> : 4 avenue de Gascogne 32730 Villecomtal sur Arros</p> <p><b>Téléphone</b> : 05 62 64 84 51</p> <p><b>Présidente</b> : Me Céline SALLES</p> <p><b>Encadrement</b> : Joëlle FARRADEÏNA, Sylvie BOOSLI ; Eric DOMEGE</p> <p><b>Financements</b> : Co de Com des Hautes Vallées de Gascogne, CAF du Gers</p> <p><b>Impact territorial</b> : rayon de 15 km autour de Villecomtal, Vallée de l'Arros, Pujo, Rabastens</p>	<p><b><u>HISTORIQUE</u></b></p> <p>A l'initiative d'une assistante maternelle soutenue dans son projet par une assistante sociale de secteur (M DELPEYROUX), il y a un dizaine d'années.</p> <p><b><u>PROJET DE LA STRUCTURE (Missions)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lieu de rencontre pour les parents, les enfants et les assistantes maternelles</li> <li>- lieu de scolarisation</li> <li>- Echange et lien social</li> </ul>
--	---

**FINANCEMENTS (en pourcentage)**

<p><b><u>Dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer : 53%</li> <li>- Charges locaux : 36%</li> <li>- Entretien : 11 %</li> </ul>	<p><b><u>Recettes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations CAF (contrat enfance, contrat temps libre) : 50 %</li> <li>- Collectivité territoriale : 50 %</li> </ul>
---	---

**POINTS FORTS**

**POINTS FAIBLES**

Local et fréquentation régulière	Local à améliorer
----------------------------------	-------------------

**PROJET D'EVOLUTION DE LA STRUCTURE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des locaux</li> <li>- Ouverture supplémentaire d'un matinée</li> </ul>
---

## **Guide des décideurs en matière de la petite enfance**

### **– Glossaire –**

**Dispositif n°1 : Les assistantes maternelles indépendantes agréées**

Accueil régulier de l'enfant au domicile d'assistante maternelle agréée au titre non permanent employée directement par les parents

**Dispositif n°2 : Le relais des assistantes maternelles**

Amélioration de la qualité de l'accueil familial en créant un environnement favorable à l'accueil des jeunes enfants chez les assistantes maternelles

**Dispositif n°3 : Le service d'accueil familial ( crèche familiale)**

Accueil des enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées et placées sous l'autorité de la crèche familiale ( collectivité territoriale ou association...) qui assure le lien avec les parents et l'encadrement technique régulier des assistantes maternelles à domicile.

**Dispositif n°4 : La crèche collective**

Accueil collectif, en journée, des enfants de moins de trois ans ou occasionnellement de moins de six ans.

**Dispositif n° 5 : La halte-garderie**

Accueil collectif de façon discontinue d'enfants de moins de six ans.

**Dispositif n°6 : La crèche halte-garderie parentale**

Accueil collectif, en journée, d'un petit nombre d'enfants de deux mois à six ans. L'organisation et la gestion de l'équipement sont réalisées par les parents qui participent au fonctionnement de la crèche.

**Dispositif n°7 : Le jardin d'enfants**

Accueil durant la journée, tous les jours de la semaine, des enfants de trois à six ans.

**Dispositif n°8 : La garderie périscolaire**

Accueil des enfants avant et après la classe.

**Dispositif n° 9 : Le centre de loisirs associé à l'école**

Accueil des enfants scolarisés en temps périscolaire, matin, midi, soir et éventuellement le mercredi, dans des locaux scolaires ou à proximité immédiate de l'école.

**Dispositif n°10 : Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH)**

Accueil éducatif des enfants de manière habituelle et collective à l'occasion de leurs loisirs : mercredi, samedi, petites et grandes vacances.

**Dispositif n°11 : Ludothèque, bibliothèque, ateliers d'éveils.**

Lieu visant à développer chez les jeunes les capacités d'éveil dans les champs culturels, et/ou artistiques.

**Dispositif n° 12 : Lieu d'accueil enfants-parents**

Les lieux d'accueil (autrement nommés maison verte, maison ouverte, ...) ont été créés par Françoise DOLTO dans l'objectif de favoriser la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique. Ils développent des pratiques particulièrement innovantes fondées sur le lien familial.

**Autres dispositifs :**

- ✓ Accueil de dépannage : Certaines associations proposent des formes d'accueil occasionnel hors des filières traditionnelles (dépannage d'urgence et dépannage occasionnel).
- ✓ Garde d'enfant à domicile : il s'agit de faire garder son enfant à domicile en employant une garde d'enfant.
- ✓ Crèche à domicile : L'enfant est gardé à domicile sous la responsabilité d'une professionnelle rémunérée par les parents ou associations.
- ✓ Jeune fille ou jeune garçon au pair : Il s'agit d'étudiants qui entrent dans le champ d'action de la convention collective des employées de maison. C'est à dire que chaque heure de travail doit être rémunérée en avantages en nature ou en espèces et être équivalent au montant du smic horaire.
- ✓ Baby-sitting : il intervient occasionnellement dans la garde des enfants, de jour comme de nuit au domicile des parents.
- ✓ Accueil de vacances : Les colonies de vacances sont des établissements permanents ou temporaires où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, des mineurs âgés de plus de quatre ans.

Ce document a été réalisé à partir de l'ouvrage *Les modes d'accueil de la petite enfance*, écrit par S. GALLIEN et J.P BENALET, Ed. La lettre du cadre territorial, juillet 2001.

## **DOSSIER D'EXPERTS**

**REF. 312**

# **Les modes d'accueil de la petite enfance**

par Sylvie GALLIEN, directrice d'un centre social intercommunal,  
et Jean-Pierre BÉNAZET, formateur, directeur d'établissement



Editions de « La Lettre du Cadre Territorial » - S.E.P.T.  
BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63 - Internet : [www.territorial.fr](http://www.territorial.fr)  
Copyright Lettre du Cadre - Reproduction interdite - Juillet 2001  
Prix : 390 F